

LE **PLATEAU-**
MONT-ROYAL

GUIDE D'AMÉNAGEMENT d'une ruelle verte

Destiné aux citoyens de l'arrondissement
du Plateau-Mont-Royal

Édition 2020

Photo © : Tomasz Kwiatkowski

PRÉAMBULE

Ce document permet de connaître toutes les étapes nécessaires au verdissement d'une ruelle et contient des formulaires et des lettres modèles qui facilitent l'exécution des tâches préliminaires.

QUELQUES ÉTAPES PRÉALABLES :

- Faire connaître vos idées de verdissement et discuter de votre projet avec votre voisinage.
- Créer un comité vert (groupe d'au moins cinq (5) personnes). Cette équipe se partage différentes fonctions, notamment de faire part du projet à tous les autres résidents riverains de la ruelle.

Par résident riverain, nous entendons toute personne qui habite un bâtiment adjacent à la ruelle à verdir, locataire ou propriétaire. Une seule personne par adresse civique peut être considérée dans une demande de ruelle verte.

UNE FOIS VOTRE DEMANDE DÉPOSÉE :

- Un représentant de l'arrondissement vous accompagnera pour effectuer un repérage des lieux et une évaluation du potentiel de verdissement de votre ruelle. C'est à cette étape que le plan d'aménagement commence à se dessiner et que l'arrondissement évalue les coûts et l'ampleur du projet.
- Le comité de sélection des projets de ruelles vertes analyse votre dossier. Le processus a lieu durant l'automne. S'il est retenu, votre projet sera financé en tout ou en partie par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

NOTEZ QUE :

- Il est possible de réaliser un projet de ruelle verte autrement, c'est-à-dire sans l'appui financier de l'arrondissement, en ayant recours à des sources de financement privées, provinciales ou fédérales. Dans ce cas, les citoyens se mobilisent et financent eux-mêmes leur projet. Le projet doit tout de même être soumis à l'arrondissement.

LE DÉFI LE PLUS IMPORTANT ?

L'entretien de la ruelle verte! Pour y arriver, prévoyez périodiquement des activités amusantes qui mobiliseront les riverains. Vous avez besoin d'une bonne équipe pour vous assurer de la pérennité des efforts de verdissement réalisés.



ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Contactez l'arrondissement à verdissementplateau@ville.montreal.qc.ca.

Pour voir son projet se concrétiser l'année suivante, vous devez déposer votre demande de ruelle verte **au plus tard le 1^{er} octobre de l'année en cours.**



Ruelle verte Saint-Grégoire, Laurier, Papineau, Marquette



Photo : Toma Iczkovits



Photo : Toma Iczkovits

TABLE DES MATIÈRES

Pour déposer un projet de ruelle verte 4 - 5

- Créer un comité vert
- Faire une description du concept d'aménagement préliminaire
- Déposer le projet à l'arrondissement

Après le dépôt de la demande 6 - 7

- Évaluation de la demande
- Invitation à une rencontre
- Excavation et aménagement
- Verdissement
- Et maintenant ?

FORMULAIRES

Formulaire 1 : Lettre d'information à l'attention de tous les résidants-riverains 8

Formulaire 2 : Lettre d'appui au projet de ruelle verte 9

Formulaire 3 : Demande de projet de ruelle verte 10- 11

ANNEXES

ANNEXE 1

Modèle de proposition d'un concept d'aménagement préliminaire 12

ANNEXE 2

Modèle de plan d'aménagement final fourni par l'arrondissement 13

ANNEXE 3

Modèle de calendrier des échéanciers 14

POUR DÉPOSER UN PROJET DE RUELLE VERTE

ÉTAPE 1

CRÉER UN COMITÉ VERT

Le Comité vert c'est un groupe d'au moins cinq (5) résidents qui coordonne le projet et veille au suivi afin d'assurer la pérennité du projet. Les instigateurs du projet doivent recruter les membres les plus intéressés parmi les riverains. Pour mobiliser vos voisins, vous pouvez leur faire parvenir une lettre d'information sur le projet (*Formulaire 1*). Cette démarche est facultative mais fortement encouragée.

LE COMITÉ VERT DEVRA PRENDRE EN CHARGE DIFFÉRENTES TÂCHES

- Communication avec l'arrondissement
- Communication avec les résidents-riverains
- Coordination des activités horticoles ou communautaires de la ruelle
- Propreté, arrosage, désherbage, remplacement de végétaux

ÉTAPE 2

DÉCRIRE UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

Vous devez rédiger les grandes lignes de votre projet afin d'établir un concept d'aménagement préliminaire. À titre indicatif voici des pistes de réflexion :

- Ruelle verte classique ou champêtre* ?
- Ruelle verte classique avec bacs et plates-bandes sur les côtés en conservant la circulation automobile ?
- Tronçon champêtre fermée à la circulation ?
- Des plantations à la verticale avec treillis et plantes grimpantes ou d'autres types de plantations ?
- Verdissement thématique : papillons, oiseaux, murales d'enfants, etc. ?
- Avec de l'agriculture urbaine ?
- Un volet terrain de jeux ?

Un concept d'aménagement préliminaire doit être déposé avec la demande officielle.

* Par champêtre, nous entendons ruelle où un tronçon est entièrement désasphalté. Ce type de ruelle est privilégié par l'arrondissement qui souhaite optimiser les impacts environnementaux et sociaux des projets.

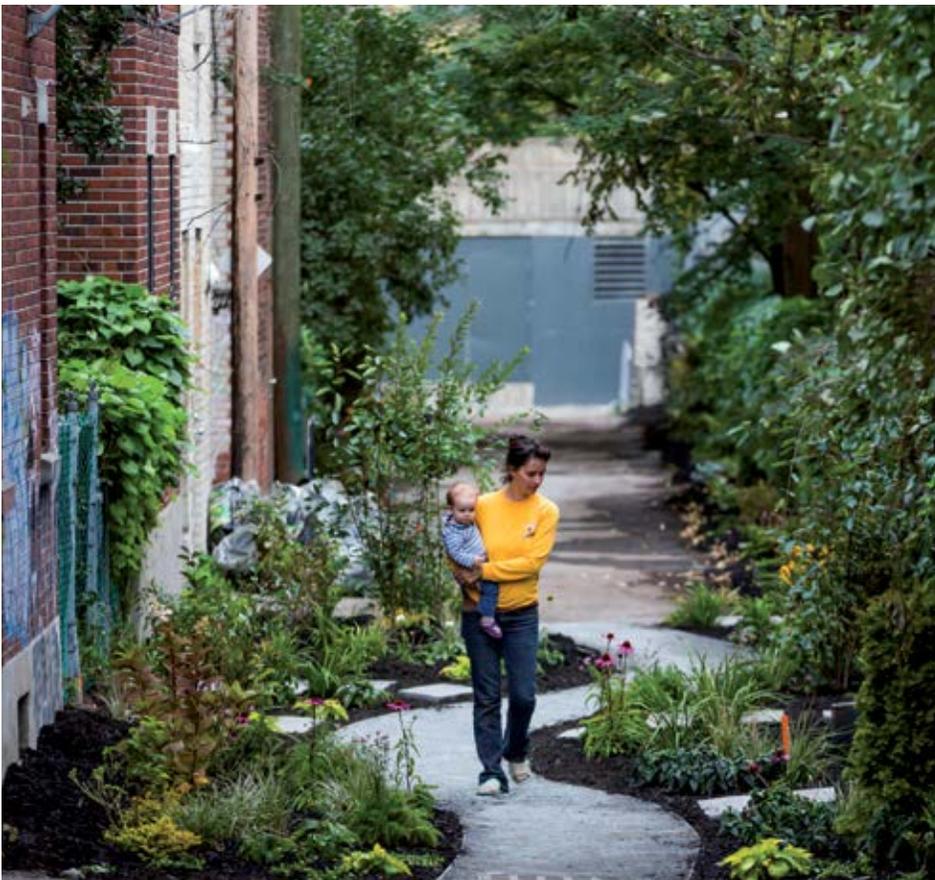


Photo : Toma Iczkovits

ÉTAPE 3

CONSULTER LES RÉSIDENTS-RIVERAINS

Vous devez faire signer une lettre d'appui à un maximum de résidents-riverains afin de démontrer la mobilisation face au projet (*Formulaire 2*). La mobilisation des riverains est un critère important lors de la sélection. Nous conseillons de rechercher plus de 50 % d'appuis, bien que ce ne soit pas requis.

ET SI CERTAINS RÉSIDENTS S'OPPOSENT ?

Les opposants doivent prouver que plus de 50 % des résidents riverains sont contre le projet pour le remettre en question.

RÉSIDENT-RIVERAIN :

résident d'une adresse faisant parti du quadrilatère de la ruelle (toutes les adresses figurant sur le plan à l'annexe 2).



Ruelle Masson, Laurier, Érables, De Lorimier

ÉTAPE 4

DÉPOSER LE PROJET À L'ARRONDISSEMENT

La demande officielle d'aménagement d'une ruelle verte doit être remplie et remise à l'arrondissement **au plus tard le 1^{er} octobre de l'année courante** (*Formulaires 2 et 3*). Votre demande sera évaluée durant l'automne de la même année.

Envoyez votre demande et les lettres d'appui à :

PROJET RUELLE VERTE

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2T 3E6
verdissementplateau@ville.montreal.qc.ca



Ruelle Rachel, Duluth, Mentana, St-André



Photo : Benoît Rousseau

APRÈS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

ÉTAPE 5

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Après la réception de votre demande, le responsable de l'arrondissement communiquera avec vous pour faire l'évaluation de votre projet. La présence d'au moins un membre du comité vert est requise pour cette étape. L'exercice dure environ une heure. Le responsable de l'arrondissement et les membres du comité vert discuteront du concept d'aménagement préliminaire du projet. Des changements au concept pourraient être proposés par l'arrondissement.

Un comité de sélection composé d'employé(es) et d'élu(es) de l'arrondissement se réunira pour évaluer des projets déposés. Les résultats sont communiqués quelques semaines après la visite d'évaluation.

QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

- Respect de la date de dépôt
- Mobilisation citoyenne
- Faisabilité et pérennité du projet
- Utilisation du plein potentiel de verdissement de la ruelle
- Impact sur les îlots de chaleur
- Potentiel de rayonnement dans le quartier
- Impacts sur la circulation dans la ruelle

Si votre projet n'est pas retenu, il peut être considéré pour l'année suivante. Vous devrez cependant déposer une deuxième demande.

ÉTAPE 6

RÉALISATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT

Si votre projet est retenu, le comité vert sera invité à une autre visite sur le terrain afin de faire une évaluation plus approfondie des potentiels et des contraintes de verdissement. Des mesures seront prises afin que l'arrondissement prépare un plan d'aménagement. (voir annexe 2).

NOTE

Même si le projet est financé par une source externe, il doit être soumis à l'arrondissement qui évaluera la faisabilité du projet et émettra les autorisations et permis nécessaires.



Ruelle Des Pins, Square-Saint-Louis, Drolet, Henri-Julien

ÉTAPE 7

INVITATION À UNE RENCONTRE

L'arrondissement invitera tous les résidents riverains à une rencontre d'information. Le responsable de l'arrondissement explorera avec l'ensemble des riverains présents le plan d'aménagement proposé. Des modifications pourront être apportées au plan présenté. Si un ou des résidents sont contre le projet, c'est à ce stade-ci qu'ils doivent se prononcer. Ils devront prouver à l'aide d'une pétition que plus de 50 des résidents riverains s'opposent au projet pour pouvoir le remettre en question.



Ruelle Rachel, Gauthier, Bordeaux, Dorion



Ruelle Villeneuve, Mont-Royal, Saint-Urbain, Esplanade

ÉTAPE 8

EXCAVATION ET AMÉNAGEMENT

Avant l'excavation, l'arrondissement viendra faire le marquage au sol. Une lettre sera distribuée à tous les riverains de la ruelle leur indiquant l'échéancier des travaux.

Il est important de maintenir la ruelle dégagée durant cette période afin de ne pas gêner les travaux. Durant les travaux, l'arrondissement devra partiellement fermer l'accès à la ruelle pour la sécurité de tous.

L'excavation et l'aménagement de la ruelle seront exécutés par un entrepreneur spécialisé engagé par l'arrondissement.

ÉTAPE 9

VERDISSEMENT

C'est le comité vert qui propose les végétaux qu'il désire planter. Un répertoire de végétaux sera mis à la disposition du comité vert pour l'aider dans ses choix et un aménagiste paysager de l'arrondissement pourra valider les choix et proposer des remplacements selon les contraintes de la ruelle et les inventaires de l'arrondissement.

L'arrondissement fournit les végétaux la première année de réalisation. Les résidents sont responsables de remplacer les végétaux qui meurent.

La plantation est coordonnée par le comité vert et tous les résidents sont invités à participer. Le comité vert propose une date de plantation. Il en est de la responsabilité du comité vert de faire connaître cette date aux résidents.

ÉTAPE 10

ENTRETIEN DE LA RUELLE VERTE

Votre ruelle sera inscrite sur la carte interactive du Plateau-Mont-Royal, disponible sur le site internet de l'arrondissement. Des panneaux *Ruelle verte* sont installés par l'arrondissement.

C'est la fête ! Le comité vert organise l'inauguration de la ruelle verte à laquelle seront invités les riverains et les élus.

Afin d'assurer la pérennité de votre ruelle verte, le comité vert doit rester actif. L'arrondissement est disponible pour répondre aux questions du comité vert, mais ce sont les résidents qui sont responsables du maintien de la ruelle verte (propreté, arrosage, désherbage, achat de nouveaux végétaux). Chaque année le comité vert peut organiser une corvée de nettoyage de printemps, une fête de ruelle, un bazar ou toute autre activité favorisant un sentiment d'appartenance à la ruelle.



Plantation ruelle piscine Lévesque



Ruelle Gaston-Michaud



Photo : Toma Iczkovits

FORMULAIRE 1

LETTRE D'INFORMATION À L'ATTENTION DE TOUS LES RÉSIDANTS-RIVERAINS

Chères voisines, chers voisins,

Nous souhaitons présenter une demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour procéder au verdissage de la ruelle localisée entre :

_____ et _____.

Notre demande sera étudiée par l'arrondissement afin d'en évaluer la faisabilité. Par la présente, nous vous informons du processus que nous désirons amorcer et souhaitons connaître votre intérêt envers ce projet.

Nous vous offrons la possibilité de vous engager au sein du comité vert de la ruelle de diverses façons, soit à la planification ou à la réalisation du verdissage. Si vous désirez vous engager dans ce projet, nous vous invitons à retourner ce formulaire à l'adresse ci-dessous.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter _____, responsable du comité vert de votre ruelle.

Coordonnées _____.

Cordialement,

NOTE

Le verdissage de la ruelle (qui se fera l'année prochaine si le projet est accepté) permettra une augmentation de notre qualité de vie à tous. Le couvert végétal limite la formation d'îlots de chaleur, capte les polluants atmosphériques, améliore l'esthétisme général, augmente la capacité d'absorption d'eau par le sol et nous encourage à profiter de cet espace connu et utilisé par tous!

Je désire m'engager dans le comité vert

Je désire uniquement être informé

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Si vous désirez vous engager ou être informé, retournez ce formulaire à l'adresse :

FORMULAIRE 2

LETTRE D'APPUI AU PROJET DE RUELLE VERTE

(Date limite de dépôt des projets : Le 1^{er} octobre de chaque année)

DEMANDE DE RUELLE VERTE Date: _____

Rue au nord : _____ Rue à l'est : _____

Rue au sud : _____ Rue à l'ouest : _____

DESCRIPTION DU PROJET : CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

Êtes-vous favorable au projet ?

OUI NON

Voulez-vous participer au projet ?

OUI NON

Nom :

Signature :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je suis propriétaire résidant

Je suis propriétaire locateur

Je suis propriétaire

Souhaitez-vous l'excavation et la plantation de végétaux en bordure de votre propriété ?

Le long de votre bâtiment :

OUI NON

Le long de la clôture :

OUI NON

Dimensions de l'excavation souhaitée : _____

Je suis locataire et je sou mets les coordonnées du propriétaire de ma résidence

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

FORMULAIRE 3

DEMANDE DE PROJET DE RUELLE VERTE

(Date limite de dépôt des projets : Le 1^{er} octobre de chaque année)

DEMANDE DE RUELLE VERTE Date : _____ 2^e Demande* Bonification**

Rue au nord : _____ Rue à l'est : _____

Rue au sud : _____ Rue à l'ouest : _____

* 2^e demande : projet non retenu par le passé et vous souhaitez le présenter à nouveau

** Bonification : ruelle qui a déjà été verdie par le passé, mais que vous voulez verdir davantage

Nom du demandeur — Responsable du comité vert : _____

Signature : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____ Date de la demande : _____

LISTE DES AUTRES MEMBRES DE NOTRE COMITÉ VERT :

Nom : _____ Signature : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Signature : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Signature : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Signature : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Nom : _____ Signature : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Nom : _____ Signature : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

DESCRIPTION DU PROJET : CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

(Joindre un croquis des aménagements et si possible des végétaux proposés)

Est-ce que votre ruelle est déneigée :
 ENTIÈREMENT EN PARTIE : précisez _____
 NON

Est-ce qu'une ou des collectes se font dans votre ruelle ? OUI NON

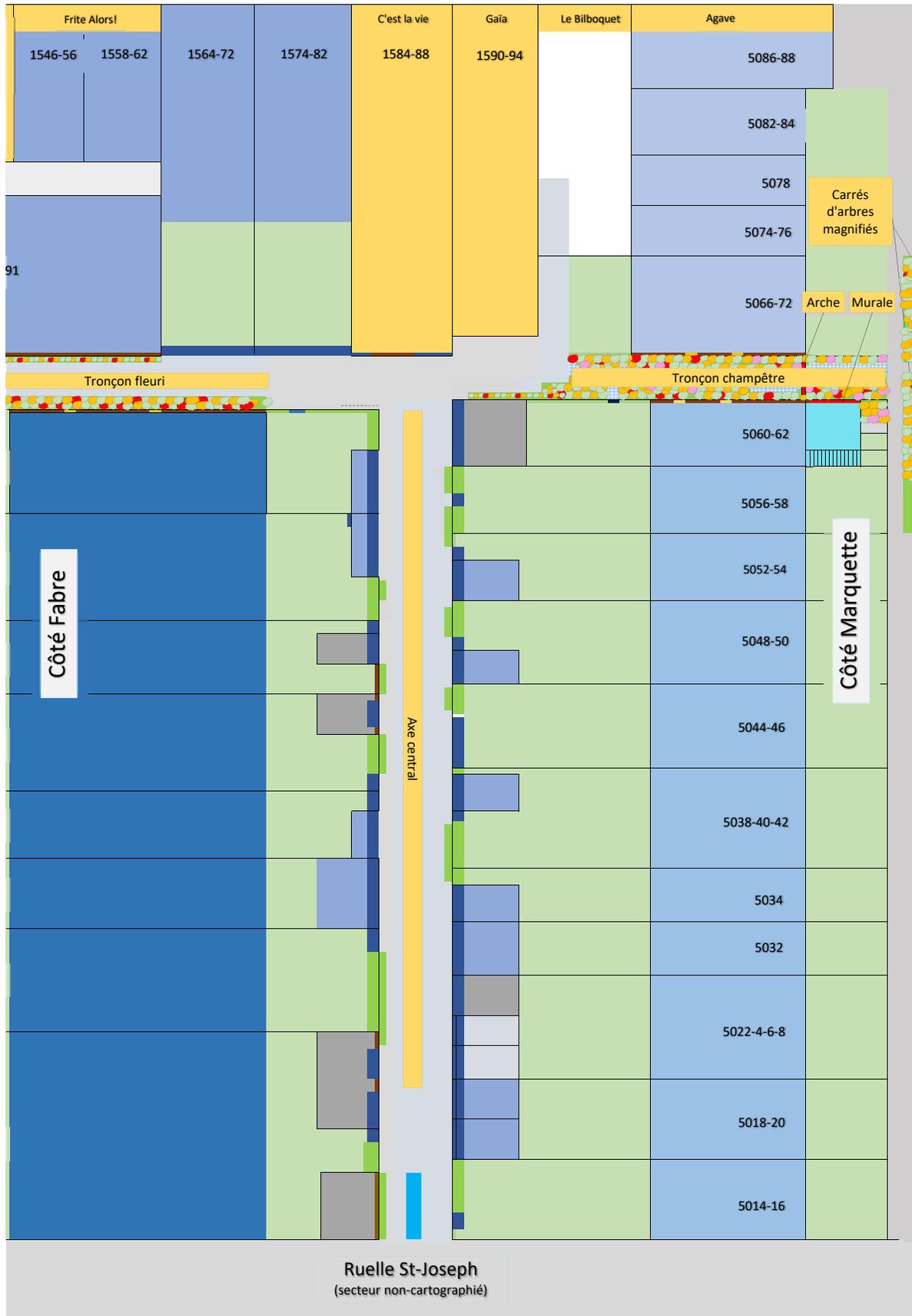
Nombre d'adresses adjacents au tronçon visé qui sont favorables au projet : _____

Nombre d'adresses touchées par le projet (dont une des parties du lot touche à la ruelle) : _____

Pourcentage d'approbation au projet (nombre d'adresses favorables ÷ nombre d'adresses totales) : _____

ANNEXE 1

MODÈLE DE PROPOSITION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE



ANNEXE 2

MODÈLE DE PLAN D'AMÉNAGEMENT FINAL FOURNI PAR L'ARRONDISSEMENT

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT
RUELLE - Laurier, St-Joseph, Marquette, Fabre

Propriétaires ayant accepté
une excavation et plantation de
végétaux en bordure de leur
propriété (voir formulaire 2).



ANNEXE 3

MODÈLE DE CALENDRIER DES ÉCHÉANCIERS

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Dépôt des projets, visite d'évaluation et sélection	■											
Identification des conditions existantes		■										
Dessin des plans conceptuels préliminaires			■	■								
Confirmation des plans d'aménagement					■	■						
Choix des végétaux							■					
Dessin des plans de plantation								■				
Appel d'offre pour l'aménagement									■			
Marquage au sol										■		
Travaux d'excavation et d'aménagement											■	■
Plantation												■

 @LePMR

 /leplateaumontroyal

 /LePMR

 ville.montreal.qc.ca/plateau